

Dispositif d'allègement et dispense de formation ASS

Responsable du dispositif sur la direction des études : Laetitia CESAR-FRANQUET

DIPLOME EN TRAVAIL SOCIAL de Niveau 6

Les étudiants sélectionnés en formation ASS, titulaires **d'un diplôme en travail de social** de niveau 6 (ETS, CESF, ES, EJE), obtenu **à partir de la réforme** des diplômes de 2018 sont allégés et dispensés dans les domaines de formation suivants :

DC1	DC2	DC3	DC4
Allègements Socle commun : approche globale du TS (S1)	Allègements Socle commun : méthodo de la recherche (S3) + Anglais (S4)	Dispense des enseignements et des certifications	Dispense des enseignements et des certifications

Les étudiants sélectionnés en formation ASS, titulaires **d'un diplôme en travail de social** (ETS, CESF, ES, EJE), obtenu **avant la réforme** des diplômes de 2018 sont allégés dans les domaines de formation suivants, mais pas dispensés des épreuves de certification

DC1	DC2	DC3	DC4
Allègements Socle commun : approche globale du TS (S1)	Allègements Socle commun : méthodo de la recherche (S3) + Anglais (S4)	Allègement des enseignements	Allègement des enseignements

Dans ces situations, la formation pourra se dérouler en 2 ans.

LICENCE - MASTER

Les étudiants sélectionnés en formation ASS, **titulaires d'une licence ou d'un master en sciences humaines et sociales** peuvent être allégés d'1/3 de la formation et entrer directement en 2^{ème} année.

En contrepartie, ils s'engagent à entreprendre les démarches nécessaires pour acquérir les connaissances et compétences de 1^{ère} année, en s'appuyant sur les modules d'enseignements suivants élaborés aux semestres 1 et 2 :

DC1	DC2	DC3	DC4
<p>Socle commun – Formation niveau 6 - Bloc de compétences SC DC 1 : Approches globales du travail social - Connaissances théoriques 1.2 Connaissances professionnelles 1.3 Méthodologie de l'intervention professionnelle 1.5 Développement de la personne</p> <p>Spécifique ass : ASS 1.1 Découverte des fondamentaux de l'intervention sociale ASS 1.2 Approche disciplinaire 1 ASS 1.3 L'intervention en service social : les fondamentaux ASS 1.4 L'intervention en travail social : approfondissement ASS 1.8. L'implication professionnelle"</p>	<p>Spécifique ass : ASS 2.1 Approche sociologique ASS 2.4 Santé ASS 2.5 Interculturalité ASS 2.8 Territoire et habitat ASS 2.10 Méthodes et techniques d'expression</p>	<p>Socle commun – Formation niveau 6 3 Bloc de compétences SC DC 3 : Communication professionnelle 3.1 Connaissances théoriques 3.2 Connaissances professionnelles</p> <p>Spécifique ass : ASS 3.1 Communication professionnelle ASS 3.2 Ecriture professionnelle ASS 4.2 Ateliers politiques sociales</p>	<p>Socle commun – Formation niveau 6 - 4 Bloc de compétences SC DC 4 4.1 Bloc de compétences : Contexte politique et cadres de l'action sociale 4.2 Bloc de compétences : Contexte institutionnel et interinstitutionnel</p>

Afin d'acquérir ces connaissances et ces compétences, l'IRTS Nouvelle Aquitaine met à leur disposition des cours sur E-campus, Moodle et un libre accès au centre documentaire. Il leur sera également possible de rencontrer les responsables de modules afin que ceux-ci puissent répondre à leurs questionnements et leur permettent d'affiner leurs recherches.

Le dossier de demande d'allègement doit être remis à **Mme César-Franquet, responsable pédagogique**. Il est à disposition des apprenants sur notre site internet, dans la rubrique « téléchargements » de chaque formation : [https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr/nos-
formations/assistant-de-service-social](https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr/nos-formations/assistant-de-service-social)

Date limite de dépôt du dossier de demande d'allègement : 29 août.

En raison des contraintes liées à l'emploi du temps des 2^{ème} année, aucune demande de Projet Personnalisé de Formation en 2 ans ne sera prise en compte à posteriori de cette date.